



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

**SEANCE du jeudi 22 septembre 2016
ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE**

DLB 2016/056-V2

L'an deux mille seize et le jeudi 22 septembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : 16/09/2016

Affichage de la convocation : 16/09/2016

Présents : Christian ALLEMANY, Christine ANTOINE, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Antoine BARXIAS-CASTIES, Louis BENTAJOU, Dominique BIGARI, Michel CARAYON, Louis CARME, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, Alain DURAND, Laurent DURBAN, Norbert ETIENNE, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Philippe HUPPE, Muriel ICHER, Paul ISARD, Christian JANTEL, Sylvie KLEIN, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Serge MALDONADO, Daniel MARECHAL, Dominique MARCOS, Pierre-Marie MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Jean-François BARRACHINA, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain RYAux, Bernard SAUCEROTTE, Anick SATGER, Edgar SICARD, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Michel TRINQUIER, Alain VOGEL-SINGER.

Absents excusés : Pierre USACHE, Philippe FAURE, Philippe BOUCHE, Jérôme FABRE, Mathieu LESECQ, Jacques HUC.

Secrétaire de séance : Gérard MILLAT

Objet : Modification du tableau des effectifs : création d'emploi

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
- Vu le budget de la collectivité,
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité.

Le Président rappelle au Conseil Syndical qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Au regard des enjeux importants qui vont découler de la réforme structurelle du SICTOM, tant sur le plan financier, juridique, qu'opérationnel, il est nécessaire de renforcer l'organisation actuelle du SICTOM.

Afin de permettre le recrutement de fonctionnaires, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins :

Filière Technique :

- Création d'un poste de Directeur Général des Services Techniques 80 à 150 000 habitants (emploi fonctionnel) à temps complet,
- Création d'un poste d'Ingénieur Principal à temps complet.

Filière Administrative :

- Création d'un poste de rédacteur à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Etant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur cette proposition.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à créer, à compter du 1^{er} octobre 2016, un emploi permanent à temps complet de Directeur Général des Services Techniques et d'Ingénieur principal, de Rédacteur et d'Adjoint technique de 2^{ème} classe.

Se réserve la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 alinéas 3,4, 5 et 6 de la loi n°84-53 susvisée,

En cas de recrutement d'un non titulaire, fixe la rémunération sur le 1^{er} échelon du grade de rédacteur correspondant à l'IB 337, sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe correspondant à l'IB 321

ADOPTÉ le tableau des emplois figurant en annexe

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le
et de sa publication le 30/09/2016

30/09/2016

A Nézignan l'Évêque, le 30/09/2016

Annexe à la délibération n°2016/056

Le tableau des effectifs est modifié comme il suit :

- Postes de titulaires

Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	1
Directeur Général des Services Adjoints (emploi fonctionnel)	4
Directeur Général des Services Technique (emploi fonctionnel)	1
Directeur Territorial	3
Attaché Territorial	3
Rédacteur Principal 1 ^{er} classe	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur Territorial	4
Adjoint Administratif Principal 1 ^{er} classe	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	3
Adjoint Administratif 1 ^{ere} classe	7
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	15
Ingénieur Général	1
Ingénieur en Chef hors classe	1
Ingénieur Principal	2
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	2
Technicien	3
Agent de Maitrise Principal	14
Agent de Maitrise	32
Adjoint Technique Principal de 1 ^{er} classe	8
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	61
Adjoint Technique 1 ^{er} classe	37
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	142

- Postes de non titulaires

Directeur Territorial	1
Collaborateur de Cabinet	1
Attaché Territorial	4
Rédacteur Territorial	2
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	3
Ingénieur	1
Agent de Maitrise Principal	1
Agent de Maitrise	1
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	70